

L'immigration Italienne en Belgique, Suisse et Allemagne

L'immigration en Belgique

Au lendemain du second conflit mondial, pour relancer l'économie belge, le secteur industriel des mines a un urgent besoin de main d'œuvre ; les belges ne veulent en effet plus reprendre le chemin des charbonnages à l'aube où le « travail » normal devient celui de bureau.

Pour combler le besoin en main d'œuvre qui fait défaut, le gouvernement belge fait alors appel à l'étranger et l'Italie répondra favorablement à cette offre : le protocole qui fut signé à Rome le 23 juin 1946 et ses annexes du 26 avril 1947 scella la politique des deux pays qui décidèrent d'un « échange » d'ouvriers italiens contre un prix avantageux de la tonne de charbon belge extrait.

Des dizaines de milliers d'italiens, prennent la route, à cause de la misère qui règne alors en Italie, en quête d'un avenir meilleur. C'est le point de départ de l'immigration italienne de Belgique.

Aujourd'hui, près de 157 000 personnes de nationalité italienne résident en Belgique. Longtemps sur la première marche du podium, les Italiens représentent, depuis 2015, la deuxième plus grande communauté étrangère de Belgique, après la France.

FEDERAZIONE CARBONIFERA BELGA BRUXELLES

SEDE DI MILANO - Piazza S. Ambrogio, 3 - PRESSO CENTRO DI EMIGRAZIONE

OPERAI ITALIANI

Condizioni particolarmente vantaggiose vi sono offerte per il LAVORO SOTTERRANEO nelle
MINIERE BELGHE

SALARI GIORNALIERI (operai adulti)

Questi sono attualmente i salari giornalieri di ogni categoria di lavoratori di fondo miniera:

Gruppo	X - salario medio	315.05	3949
-	- salario minimo	284.30	3554
-	IX	270.60	3383
-	VIII	266.60	3332
-	VII	233.65	2921
-	VI	225.40	2817
-	V	214.90	2686
-	IV	210.10	2626
-	III	200.75	2509
-	II	198.40	2480
-	I	196.05	2451

PREMIO TEMPORANEO

Per un periodo di 6 mesi, a partire dal 1° gennaio 1951 gli operai della miniera riceveranno, in più del loro salario, un premio temporaneo a supplemento di Fr. 4 belgi per ogni giornata lavorativa, ossia 48 lire.

Questo premio è versato all'operaio al momento della paga.

TASSO DI CAMBIO

100 franchi belgi - 1250 lire italiane (tasso ufficiale attuale).

I prezzi degli operai al fronte francese a godimento saloni molto superiori alle 3.000 lire italiane al giorno sopra indicate.

LEGISLAZIONE SOCIALE

Nella legislazione, gli operai belgi godono degli stessi vantaggi degli operai belgi e subiscono le stesse tasse di quest'ultimo.

ASSEGNI FAMILIARI

Attualmente vengono pagati gli assegni familiari per i figli che non abbiano superato i 14 anni, tanto in belgio come in Italia.

315 franchi belgi pari a Lit.	2.938	al mese per 1 figlio
630	5.875	" " " 2 figli
1.050	13.250	" " " 3 "
1.585	19.813	" " " 4 "
2.280	28.500	" " " 5 "
2.975	37.188	" " " 6 "
3.670	45.876	" " " 7 "
4.365	54.564	" " " 8 "
5.060	63.252	" " " 9 "
5.755	71.940	" " " 10 "

Oltre i dieci figli gli assegni familiari vengono aumentati di 875 franchi belgi o di Lit. 2.000 al mese per figlio.

ASSENZE GIUSTIFICATE PER MOTIVI DI FAMIGLIA

Attraverso alcune condizioni imposte dal regolamento di lavoro, minatori ricevono un assegno uguale al loro salario normale per le giornate di assenza dal lavoro per alcuni motivi di famiglia come il matrimonio, morte, ecc.

CARBONE GRATUITO

Mediante alcune condizioni di assiduità previste dal regolamento, l'operaio che vive in belgio con la sua famiglia riceve gratuitamente 50.000 di carbone all'anno.

BIGLIETTI FERROVIARI GRATUITI

L'operaio italiano in belgio usufruisce anche di biglietti gratuiti relativi alle linee ferroviarie belghe durante le sue ferie.

PREMIO DI NATALITA'

In occasione della nascita di un figlio, sono accordati all'operaio i seguenti premi di natalità:

1.800 Fr. S. per i Lit. 22.500 per il 1° figlio
900 Fr. S. - - - - - 11.250 - - 2° figlio e per ogni figlio successivo.

FERIE

21 FERIE ORDINARIE

L'operaio all'operaio maggiore di 21 anni che esatta le condizioni di assiduità imposte dalla legge, un compendio ordinario di 20 giorni per ogni anno. Questi sei giorni di compendio sono pagati con SALARIO PIENO.

21 FERIE COMPLEMENTARI

Attraverso alcune condizioni di assiduità al lavoro, imposte dalla legge, e ricevono ogni anno di ferie, un compendio complementare della durata massima di 12 giorni. Per ciascuno di questi giorni di ferie, l'operaio riceve una paga calcolata in funzione del salario totale percepito l'anno precedente e del numero di giorni effettivi di lavoro annuati dal numero dei giorni di assenza giustificata.

21 GIORNI FERIAI

Attraverso alcune condizioni di assiduità al lavoro, imposte dalla legge gli operai belgi ricevono, ogni anno, di 30 giorni feriali "pagati" - salario normale.

I seguenti giorni di ferie sono compresi nei dieci giorni feriali che sono pagati agli operai: il 1° gennaio, il lunedì di Pasqua, il lunedì di Pentecoste, l'Ascensione, Ognissanti e Natale.

OSSERVAZIONE

Da quando è superata la misura delle ferie, risulta che l'operaio minatore di fondo, maggiore di 21 anni e che esatti le condizioni imposte dalla legge e durante, ogni anno beneficia di:

6 giorni di compendio ordinario
compreso di salario doppio - - - - - pari a 12 giornate di salario
12 giorni di compendio complementare
ferie pagate a salario semplice - - - - - pari a 12 giornate di salario
10 giorni feriali pagati a salario
semplice - - - - - pari a 10 giornate di salario
In totale - - - - - 34 giornate di salario

sono pagate annualmente all'operaio minatore anche che egli debba lavorare.

RIMESE DI DENARO IN ITALIA

L'operaio italiano può mandare alla famiglia risse in Italia i suoi risparmi.

ALLOGGIO

L'operaio che lo desidera è alloggiato presso la camera della miniera. Il prezzo della pensione completa (alloggio e cibo) è, al massimo, di Fr. belgi 25 per i Lit. 625 al giorno.

All'operaio operante, che ne fa la domanda, il datore di lavoro concede delle facilitazioni per far venire la sua famiglia in belgio per stabilirsi.

- Approfittate degli speciali vantaggi che il BELGIO accorda ai suoi minatori.
- Il viaggio dall'Italia al Belgio è completamente gratuito per i lavoratori italiani, firmatari di un contratto annuale di lavoro per le miniere.
- Il viaggio dall'Italia al Belgio dura in ferrovia solo 18 ore.
- Compiute le semplici formalità d'uso, la vostra famiglia potrà raggiungervi in Belgio.

Per informazioni ed iscrizioni rivolgersi

a ll' UFFICIO DI COLLOCAMENTO

presso UFFICIO PROVINCIALE DEL LAVORO

Affiche de l'Agence de placement de Milan présentant aux italiens les avantages à aller travailler en Belgique



Centre d'émigration à Milan



Groupe de mineurs italiens en Belgique

De nombreux candidats à l'immigration seront trompés par la propagande de la Fédération des charbonnages, dressant de la Belgique et du travail minier un portrait particulièrement avantageux.

A leur arrivée, ils doivent affronter de difficiles conditions de vie. L'infrastructure d'accueil notamment en matière de logement faisant défaut, ces travailleurs seront souvent placés dans des baraquements jusqu'alors occupés par les prisonniers de guerre allemands, voire dans des étables...



Baraquements de mineurs – Région de Liège

L'intégration de ces migrants italiens n'est vraiment pas facile au début ; l'accueil par la population belge n'aide pas. Le climat est même parfois ouvertement raciste.



Pancarte à la devanture d'un café du Hainaut dans les années 1950

L'immigration en Suisse

Dès 1870, les Italiens commencent à affluer vers la Suisse pour travailler dans le tunnel du Gothard. La construction de cet ouvrage a fait venir des milliers d'ouvriers italiens en Suisse, ouvrant la voie à une immigration de masse qui a atteint son apogée dans les années 1960.

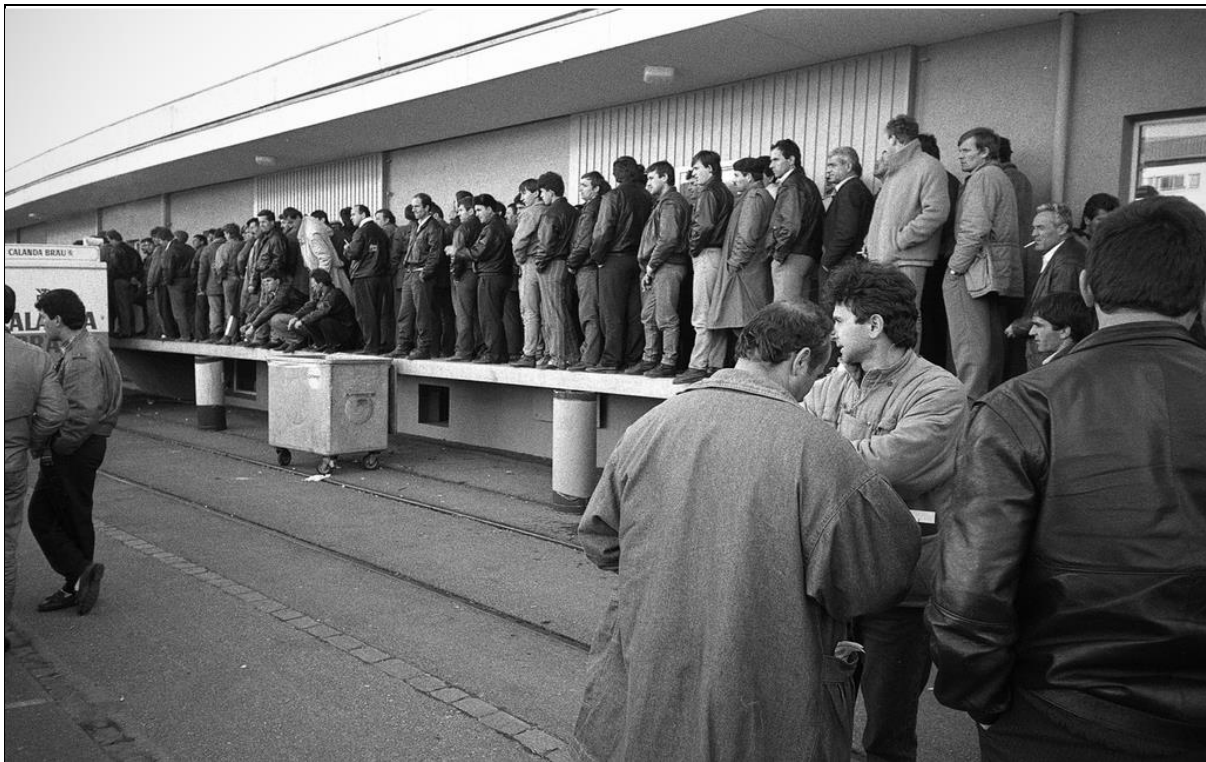
Aujourd'hui, ils sont encore 315'000. Leur nombre a beaucoup diminué.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en plein boom économique, la Suisse est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre. Elle décide donc de faire appel à des travailleurs étrangers et signe en 1948 un accord de recrutement avec l'Italie. L'objectif de la Confédération est clair: accroître le réservoir de main-d'œuvre tout en évitant que ces personnes s'installent durablement en Suisse.

De la Seconde Guerre mondiale à 2002, des centaines de milliers d'Italiens ont ainsi été employés en Suisse comme travailleurs saisonniers.



Canton du Valais :
Emigrants italiens avec leurs valises en carton
à la gare de Brig en 1956



Canton de St. Gallen :
Groupe de migrants italiens attendant pour la visite
médicale obligatoire pour l'obtention du permis de travail

Le statut de travailleur saisonnier limitait la présence en Suisse des travailleurs immigrés à une durée de neuf mois avec trois mois de retour obligatoire au pays sans garantie de retrouver un emploi l'année suivante. Ce statut interdisait de faire venir conjoint et enfants.

L'objectif de la Confédération est clair : accroître le réservoir de main-d'œuvre tout en évitant que ces personnes s'installent durablement en Suisse.



**Canton de St. Gallen :
Manifestation d'immigrés italiens pour le
regroupement familial**

(La loi interdisait de faire venir les enfants, même quand c'étaient les mères qui étaient engagées.)

Contraints de vivre dans des baraquements de fortune, les travailleurs italiens se retrouvent confinés aux marges de la société.



**Baraques de migrants (années 1970)
dans lesquels étaient logés les ouvriers de la
construction à proximité immédiate d'un chantier**



**Des conditions de logement sommaires :
chambre d'une baraque partagée par plusieurs
travailleurs saisonniers**

Cet afflux croissant de main-d'œuvre étrangère suscite des réactions d'intolérance au sein de la population. Au cours des années 1960 et 1970, plusieurs initiatives anti-immigration sont lancées. Les Italiens sont les principaux visés, notamment parce qu'ils représentent la plus grande communauté étrangère en Suisse. En 1950, ils sont environ 140 000, vingt ans plus tard leur nombre se monte à près de 600 000.

L'immigration en Allemagne

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les besoins en main-d'œuvre sont pressants en Allemagne car il y a la reconstruction et les prémices de l'expansion des « Trente Glorieuses ».

Les immigrés italiens arrivèrent en Allemagne à partir de l'accord italo-allemand de recrutement de 1955. Les mines, les petites et moyennes entreprises, en particulier du bâtiment et de la métallurgie, l'industrie automobile firent appel à la main d'œuvre italienne.

Le chiffre annuel des immigrants italiens en Allemagne atteint son maximum en 1965 avec 273 690 personnes. Dans les années suivantes, le nombre des immigrants venant d'Italie baissa fortement ; en même temps, de nombreux immigrés italiens rentraient chez eux dans le Sud ou quittaient la République fédérale pour s'installer dans des pays comme la Belgique et la France.



Sarrebruck 1955

L'absence d'intimité et de possibilités d'isolement, prédominait dans les baraques d'habitation construites spécialement pour les immigrants d'Italie



Sarrebruck 1955 – 1956

A la fenêtre d'un café :

« Entrée interdite aux italiens » en allemand et en italien

Une indication qui témoigne que cette immigration est parfois mal acceptée par les populations locales

L'expulsion des juifs dans l'Italie de Mussolini

Jusqu'à l'été 1938, aucune décision politique du fascisme italien n'était antisémite. Pendant les vingt premières années du régime fasciste, à l'instar des autres Italiens, il y avait parmi les Juifs beaucoup de fascistes et d'anti-fascistes et les Juifs occupaient des postes importants dans le gouvernement, l'armée et l'industrie.

Tout change durant l'automne 1938, où débuta alors dans l'Italie fasciste une campagne antisémite faisant des Juifs une menace antinationale. Dans le nouveau projet totalitaire, contrairement au fascisme des années 1920, le but de l'État n'était pas seulement de contenir ou de discipliner la société dans sa forme d'alors, mais de créer une société entièrement nouvelle et de transformer les Italiens eux-mêmes ; la politique raciale était un aspect de ce développement.

Des lois discriminatoires sévères furent alors promulguées qui, entre autres interdits, empêchèrent les Juifs de fréquenter les écoles publiques, d'y enseigner, de travailler pour le gouvernement, d'être propriétaire de grandes entreprises, de publier, et de pratiquer un grand nombre de professions.

(Franklin Hugh Adler (2006). Pourquoi Mussolini fit-il volte-face contre les Juifs ? Raisons politiques, no 22,(2), 175-194.)



Article de la Stampa

Le gouvernement italien interdit aux professeurs et élèves juifs de fréquenter les écoles



Magasin Aryen

Un exemple de la politique discriminatoire : L'exclusion des populations juives de certains commerces



**Classe de jeunes filles juives dans l'Italie fasciste
C'est seulement en 1942 que le port de l'étoile jaune est
rendu obligatoire pour les juifs italiens**

A partir de 1942 des rafles sont planifiées en Italie afin d'arrêter les juifs mais elles ont peu d'impact.

C'est à partir de 1943 que la situation des Juifs, dont la plupart vivent dans le nord du pays, va radicalement changer avec l'occupation allemande de l'Italie. Les autorités allemandes commencent presque immédiatement à déporter les Juifs vers les camps d'extermination.

Rome et sa communauté de 8.000 juifs sera la première cible. Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1943, une rafle fait 1259 victimes. (Presque toutes seront déportées à Auschwitz le 18 octobre 1943).



La shoah

L'occupation allemande de l'Italie entraînera la déportation vers les camps de la mort allemands de 9 000 des 50 000 Juifs italiens